

Si Lavaux m'était conté!

Unesco • Qu'est-ce qui peut séduire l'Unesco à accepter la candidature de notre région à son patrimoine mondial?

Ici, voire en Suisse, tout le monde le sait. Lavaux, lieu unique et magique est, en toute saison, une belle surprise. Où que se porte le regard, d'ouest en est, du nord au sud, l'intimité avec une nature privilégiée est tangible. Tant de beautés, alliant Alpes, lac, vignoble en terrasses, chemins de vigne, murs de pierres, collines escarpées et cascades s'évadant de part et d'autre des voies de communications, toutes ces beautés ne doivent pas rester confidentielles. Lavaux réunit toutes les qualités et les mérites pour figurer au patrimoine universel. Dans notre dernière édition du Régional, le lecteur a pu lire que le processus de cette inscription est en route. Et ceux que cela intéresse peuvent même soutenir l'association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco (AILU) en s'y inscrivant sur www.lavaux-unesco-inscription.ch

A quoi ça rime?

Certains craignent qu'en étant répertorié au patrimoine mondial Lavaux ne

soit mis sous une bulle et que cette région devienne une sorte de musée à ciel ouvert. Or, c'est l'inverse qui devrait se produire selon Bernard Bovy, président de l'AILU et Jean-Marc Vallotton/Patrick Chanard de GEA, les architectes en charge du dossier de candidature. Si l'Unesco accepte ce dossier - que l'on pourrait par ailleurs apparenter à une candidature pour participer à des Jeux Olympiques tant les exigences sont importantes - la région serait alors, placée sous les projecteurs du monde. Ce qui permettrait à Lavaux et à son vignoble de gagner en notoriété et en visibilité, mais surtout d'en assurer sa pérennité. Ceci, grâce à un plan de gestion qui accompagne la candidature et permettra, au fil du temps de suivre l'évolution de Lavaux et d'assurer à la fois son développement, sa mise en valeur et sa protection.

Le dossier

L'ensemble des chapitres de ce dossier résume l'identification et la description

Lavaux avec la présentation de ses artistes et artisans, ses sciences humaines et de la terre, l'historique et son développement. Il traite également les aspects juridique et de protection du bien. Ce dossier doit être terminé à la fin du mois de novembre pour un dépôt à l'Office Fédéral de la Culture (OFC) qui après l'avoir étudié et évalué le déposera officiellement auprès de l'Unesco en janvier 2006. Au fil des numéros, Le Régional reviendra sur ces différents chapitres jusqu'au dépôt du dossier à Berne.

Nina Brissot

